

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du lundi 6 octobre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CHL-015-18539/25/BM**

## **■ Approbation d'une convention de partenariat avec Aglaé Events 141060**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif partenarial porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont l'ambition est de favoriser l'accès à un emploi stable et durable pour les demandeurs d'emploi de longue durée, en leur proposant un accompagnement renforcé et individualisé vers l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de ses missions, le PLIE du Pays d'Aix participe chaque année à différents événements en lien avec l'emploi, afin de renforcer la visibilité du dispositif, valoriser ses actions et favoriser les mises en relation entre les publics accompagnés et les acteurs économiques du territoire.

Le Village des Recruteurs est un événement national qui permet la rencontre directe entre les demandeurs d'emploi, les employeurs et les organismes de formation. Organisé chaque année dans plusieurs grandes villes de France, il offre un cadre dynamique et accessible pour favoriser les échanges et les opportunités professionnelles.

La 6<sup>e</sup> édition du Village des Recruteurs d'Aix-en-Provence se tiendra le mardi 4 novembre 2025 au Pasino Grand. L'événement constitue un rendez-vous incontournable pour les acteurs du territoire œuvrant dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Bilan de l'édition 2024 :

- 63 structures participantes : entreprises, organismes de formation et partenaires institutionnels.
- 1 800 offres (emploi, formation, stage) proposées.
- 1 800 visiteurs accueillis sur la journée.

Le PLIE du Pays d'Aix participe à cet événement depuis plusieurs années en tant qu'acteur de l'insertion professionnelle et partenaire du développement de l'emploi local.

Dans ce cadre, Aglaé Events, structure organisatrice, propose à la Métropole la signature d'une convention de partenariat d'échange de visibilité, à intérêt mutuel.

Cette convention permet notamment à la Métropole :

- De bénéficier de la mise à disposition gracieuse d'un stand sur l'événement.
- De valoriser ses missions et dispositifs auprès du grand public.
- De rencontrer des employeurs du territoire et d'assurer un rôle de médiation pour les publics accompagnés.

En contrepartie, le PLIE s'engage à assurer une visibilité de l'événement via les actions suivantes :

La Métropole s'engage à mobiliser 1 ou 2 personnes, pour tenir un stand le mardi 4 novembre 2025, sur le Village des Recruteurs d'Aix-en-Provence. La Métropole s'engage à afficher les affiches du village des recruteurs dans les 20 bureaux municipaux de l'emploi (affiches fournies par Aglaé) où il est présent.

La signature de cette convention s'inscrit dans la continuité des actions partenariales menées par le PLIE avec les acteurs du territoire, et permet de renforcer la visibilité du dispositif auprès des chercheurs d'emploi et des entreprises.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention avec Aglaé Events, ci-annexée.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ